



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5159

Gratuités partielles de frais de location et/ou de captation audiovisuelle accordées aux associations et autres organismes pour un montant total de 61 496,43 euros HT

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 NOVEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. DURAND (pouvoir à Mme REYNAUD), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAMELIN (pouvoir à Mme BOUZERDA), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/5159 - GRATUITES PARTIELLES DE FRAIS DE LOCATION ET/OU DE CAPTATION AUDIOVISUELLE ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES POUR UN MONTANT TOTAL DE 61 496,43 EUROS HT (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 octobre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Il vous est proposé d'accorder les gratuités partielles de frais de location et /ou de captation audiovisuelle aux associations et organismes suivants pour un montant total de 61 496,43 HT.

Le règlement général des salles municipales de spectacles et de conférences de la Ville de Lyon précise dans son article sur la tarification :

- que les arrhes versées à la signature du contrat sont conservées et ne font l'objet d'aucun remboursement ;
- que les mairies d'arrondissement ne versent pas d'arrhes.

L'association « Qui fait ça ? kiffer ça ? » : Place de la Comédie 69001 Lyon, a pour objet la promotion, le développement de la compagnie de danse lyonnaise « Pokemon Crew » et plus largement la pratique de la culture Hip-Hop. Elle véhicule des valeurs morales basées sur le respect et le dépassement de soi, la créativité et la tolérance. Dans ce cadre, elle a organisé les 28 et 29 septembre 2018 à la salle Albert Thomas (Bourse du Travail) un spectacle de danse intitulé : « Pokemon Crew and Friends ».

La location pour ces manifestations s'élève à 8053€HT.

L'exonération partielle proposée à l'association est de 4248,83€HT.

L'association pour la diffusion de la musique d'ensemble (ADME-OBSTINATO) : 18 impasse de Luzuy 69005 Lyon a pour but de soutenir des artistes proposant une démarche musicale audacieuse, créative et engagée gravitant autour du Jazz. Dans ce cadre, elle a proposé un concert du Big Bang de L'Œuf à la salle Edouard Herriot le 10 janvier 2019.

La location pour cette manifestation s'élève à 1 181€HT.

L'exonération partielle proposée à l'association est de 1003,50€HT.

La compagnie scènes en vrac/Art scène : 27 quai Tilsitt 69002 Lyon, est une association de théâtre amateur consacrant tous ses bénéfices à des structures caritatives. Elle a organisé une représentation théâtrale intitulée : Le Prado : De l'enfant à l'adulte défavorisé, Agir pour leur Vie» du 22 au 26 janvier 2019 à la salle Paul Garcin.

La location pour ces manifestations s'élève à 1150€HT.

L'exonération partielle proposée à l'association est de 550 €HT.

La mairie du 5^e arrondissement a présenté la cérémonie des vœux aux habitants, salle Molière le 25 janvier 2019.

La location pour cette manifestation s'élève à 1344€HT.
L'exonération totale proposée à la mairie du 5^e est de 1344€HT.

La mairie du 7^e arrondissement a organisé la présentation de ses vœux en la salle Albert Thomas (Bourse du Travail) le 30 janvier 2019.

La location pour cette manifestation s'élève à 2794€HT.
L'exonération totale proposée à la mairie du 7^e est de 1173,90€HT.

L'association Espace 44 : 44 rue Burdeau 69001 Lyon, a pour objet la promotion de la création artistique dans la région par la création, l'accueil, la diffusion de tous spectacles culturels et la création de stages de toute nature. Elle a présenté la pièce de théâtre « Huis Clos » de Jean Paul Sartre, les 8 et 9 février 2019, à la salle Paul Garcin.

La location pour cette manifestation s'élève à 1200€HT.
L'exonération partielle proposée à l'association est de 420€HT.

Le Consulat de Chine : 26 rue Louis Blanc 69006 Lyon, a organisé, dans le cadre du Nouvel An Chinois, un spectacle de danse à la salle Victor Hugo le 14 février 2019.

La location pour ces manifestations s'élève à 750€HT.
L'exonération partielle proposée au consulat de Chine est de 675€HT.

La Fédération Enfance et Santé : 9 rue des Grandes Terres 25660 Montfaucon, est une association soutenant la recherche en hématologie-oncologie. Elle recueille des dons pour financer des projets de recherche. Le 15 février 2019, un spectacle appelé « Bô Voyage » a eu lieu à la salle Edouard Herriot.

La location pour cette manifestation s'élève à 345 €HT.
L'exonération partielle proposée à l'association est de 258,33€HT.

L'association Echanges Toubab : 3 rue Chassignolle 69330 Meyzieu, a pour but de venir en aide aux enfants des écoles de Toubab Dialow au Sénégal et de développer des liens interculturels par la danse lors des séjours organisés au Sénégal. Afin de collecter des fonds pour aider à la construction d'une médiathèque dans le lycée sénégalais de Yène, partenaire du lycée Ampère de Lyon, elle a présenté le 9 mars 2019 un spectacle de clown-mime à la salle Molière.

La location pour cette manifestation s'élève à 1064€HT.
L'exonération totale proposée à l'association est de 953,17€HT.

La mairie du 1^{er} arrondissement a organisé en partenariat avec l'association De Scène en Scène « l'Atmo » et les « Allumés de la lanterne » une soirée Italienne « la vita é bella » salle Paul Garcin le 30 mars 2019. Le Concert a été suivi d'une représentation théâtrale « Arlequin valet de 2 maîtres » par la compagnie les « Allumés de la Lanterne ».

La location pour ces manifestations s'élève à 600€HT.
L'exonération totale proposée à la mairie du 1^{er} est de 600 €HT.

L'APEL Charles de Foucauld : 9 rue de l'Est 69003 Lyon, est un établissement d'enseignement privé sous contrat d'association avec l'Etat. Dans le cadre de la 2^{ème} Biennale des Talents, l'APEL (Association des Parents d'Elèves) de l'ensemble scolaire a

organisé un spectacle des élèves collégiens et lycéens le 9 avril 2019 à la salle Albert Thomas (Bourse du Travail).

La location pour cette manifestation s'élève à 3479€HT.

L'exonération totale proposée à l'association est de 1320,75€HT.

L'école de musique associative Allegretto : 33 rue Bossuet 69006 Lyon, a pour objet de contribuer à l'éducation musicale des enfants et habitants du quartier. L'école a organisé le concert annuel de ses élèves le 6 avril 2019 à la salle Victor Hugo.

La location pour cette manifestation s'élève à 490€HT.

L'exonération totale proposée à l'association est de 415€HT.

L'association Les clés de la lune : 2 rue de Thou 69001 Lyon, a pour vocation d'offrir une première scène aux jeunes artistes locaux. Cette mission de découverte et d'accompagnement d'artistes est au cœur du projet de l'association qui a présenté un concert salle Edouard Herriot le 25 avril 2019.

La location pour cette manifestation s'élève à 1181€HT.

L'exonération partielle proposée à l'association est de 1003,50€HT.

L'association OUHLALA LYON : 18 avenue de l'Europe 69140 Rillieux la Pape, assure la promotion à Lyon, d'une centaine de jeunes talents humoristes de la région. La quatrième édition des Lions du Rire s'est déroulée le 30 avril 2019 à la salle Albert Thomas (Bourse du Travail).

La location pour cette manifestation s'élève à 2794€HT.

L'exonération partielle proposée à l'association est de 1956,50€HT.

La mairie du 6^e arrondissement a organisé le 9 mai 2019 salle Victor Hugo une conférence sur l'Europe.

La location pour cette manifestation s'élève à 500€HT.

L'exonération totale proposée à la mairie du 6^e est de 500€HT.

Le Syndicat National des Sculpteurs et Plasticiens (SNSP) : 11 rue Berryer 75011 Paris, regroupe depuis 1949 les plasticiens professionnels, représente la profession auprès des pouvoirs publics et défend les intérêts collectifs des artistes. A l'occasion de son 70^e anniversaire, le SNSP a organisé sa 3^e Biennale de Sculptures. Une exposition réunissant 109 artistes auteurs adhérents avec 220 œuvres exposées, a été présentée du 12 au 25 mai et une conférence consacrée à l'actualité des droits d'auteurs a eu lieu à la salle Molière le 16 mai 2019.

La location pour ces manifestations s'élève à 2672€HT.

L'exonération partielle proposée à l'association est de 1764,50€HT.

L'ensemble scolaire Fénelon-La Trinité : 1 rue Paul Michel Perret 69006 Lyon, est un établissement d'enseignement privé sous contrat d'association avec l'Etat. Son APEL (association de parents d'élèves) a organisé le 15 mai 2019 à la salle Victor Hugo, sa traditionnelle "soirée des talents", à destination des élèves et de leurs parents.

La location pour cette manifestation s'élève à 490€HT.

L'exonération totale proposée à l'association est de 415€HT.

L'association APECLE (Echanges et Coopération Rhône-Alpes Arménie) : 7 rue du Major Martin 69001 Lyon a organisé, salle Molière, une soirée en hommage à Charles Aznavour le mercredi 22 mai 2019, date de son 95^{ème} anniversaire.

La location pour ces manifestations s'élève à 1 116€HT.

L'exonération partielle proposée à l'association est de 1005,17€HT.

L'association Valentin Hauy : 97 boulevard des Belges 69006 Lyon, est une association au service des aveugles et des malvoyants. Elle a organisé le 22 mai 2019 son concert annuel de la chorale « La Valentine » à la salle Victor Hugo.

La location pour cette manifestation s'élève à 250€HT.

L'exonération totale proposée à l'association est de 175€HT.

Le collège Vendôme : 69 rue Vendôme 69006 Lyon, a organisé son spectacle de fin d'année le 23 mai 2019 à la salle Victor Hugo. Les ateliers de musique et de danse ont présenté aux parents leur travail de l'année.

La location pour cette manifestation s'élève à 810€HT.

L'exonération totale proposée au collège Vendôme est de 735€HT.

Le collège Pierre Termier : 56 rue Ferdinand Buisson 69003 Lyon, est un établissement d'enseignement privé sous contrat d'association avec l'Etat. Les collégiens ont produit devant leurs parents et leurs camarades de classe, le fruit de leur travail dans les ateliers cirque, danse et théâtre le 28 mai 2019 à la salle Barbara.

La location pour cette manifestation s'élève à 410€HT.

L'exonération totale proposée au collège Pierre Termier est de 173,75€HT.

L'association des Etudiants du Département de Musicologie (A.E.D.M.E) : 3 rue Rachais 69003, a pour but d'accompagner les étudiants dans leur scolarité et leurs projets. Elle a organisé le 31 mai 2019 à la salle Albert Thomas (Bourse du Travail) un concert pour Chœur et Orchestre.

La location pour ces manifestations s'élève à 3479€HT.

L'exonération partielle proposée à l'association est de 2435,67€HT.

La mairie du 3^e arrondissement a réalisé le 6 juin 2019 à la salle Albert Thomas (Bourse du Travail) sa 4^e édition de la soirée Maillages, un spectacle gratuit à destination de la jeunesse placé sous le signe de la danse urbaine.

La location pour ces manifestations s'élève à 3342€HT.

L'exonération partielle proposée à la mairie du 3^e est de 3342€HT.

L'association sportive du collège Molière : 31-33 avenue du Château 69003 Lyon, a proposé le 6 juin 2019 à la salle Barbara un spectacle de fin d'année réunissant l'atelier-théâtre et l'association danse.

La location pour cette manifestation s'élève à 206€HT.

L'exonération totale proposée à l'association est de 143,50€HT.

L'association Gones Force 6 (groupement pour l'ouverture sur les nouveautés, les échanges, la solidarité) : 100 rue Boileau 69006 Lyon, a organisé leur spectacle annuel salle Barbara le 8 juin 2019.

La location pour cette manifestation s'élève à 514€HT.
L'exonération totale proposée à l'association est de 451,50€HT.

L'association Le centre de la voix Rhône-Alpes : 24 avenue Joannes Masset 69009 Lyon, a pour vocation d'encourager des jeunes talents ou des artistes confirmés, de les accompagner dans leurs démarches créatrices et de leur permettre de répéter dans des conditions professionnelles afin de préparer leur spectacle. Elle a organisé, salle Molière, les 13 et 14 juin 2019, un concert caritatif au profit de la Fondation pour le Recherche Médical (FRM).

La location pour ces manifestations s'élève à 984€HT.
L'exonération partielle proposée à l'association est de 873,17€HT.

L'Organisation et Gestion de l'Ecole Montessori (OGEM) : 8 rue Barrier 69006 Lyon, est une association gérant l'Ecole Montessori. Elle a pour objet de soutenir le développement des méthodes de l'enseignement Montessori. L'OGEM a organisé un spectacle de fin d'année de l'école, le 28 juin 2019 à la salle Victor Hugo.

La location pour cette manifestation s'élève à 500€HT.
L'exonération totale proposée à l'association est de 425€HT.

La MJC Espace 6^e : 100 rue Boileau 69006 Lyon a organisé trois spectacles de danse à la salle Victor Hugo réunissant 450 danseurs adhérents âgés de 3 à 60 ans.

- le 19 juin 2019 : les frais de location s'élève à 650€HT.
- le 20 juin 2019 : les frais de location s'élève à 650€HT.
- le 26 juin 2019 : les frais de location s'élève à 740€HT.

La location pour ces manifestations s'élève à 2040€HT.
L'exonération partielle proposée à l'association est de 907,50€HT.

La mairie du 6^e arrondissement a organisé le 24 septembre 2019 salle Victor Hugo une conférence sur le thème de la « Milice française et son chef Paul Touvier ».

La location pour cette manifestation s'élève à 310€HT.
L'exonération totale proposée à la mairie du 6^e est de 310€HT.

Le Rotary-club de Lyon Part-Dieu : 33 cours Albert Thomas 69003 Lyon, recueille des fonds, reversés ensuite à des associations caritatives. Il a organisé du 13 au 20 octobre 2019 dans les salons d'exposition du Palais de Bondy, une exposition-vente d'art contemporain. Cette manifestation a été réalisée au profit de l'Institut d'Hématologie et d'Oncologie Pédiatrique de Lyon (IHOPe), service dédié aux cancers et leucémies de l'enfant.

La location pour cette manifestation s'élève à 2304€HT.
L'exonération totale proposée à l'association est de 1956,50€HT.

Le Ministère des Armées - Zone de Défense de Lyon : Quartier Général Frère 69007 Lyon, organisera le 14 novembre 2019 à la salle Albert Thomas (Bourse du Travail) le concert annuel caritatif du Gouverneur Militaire avec le concours de la Musique de l'Artillerie

La location pour cette manifestation s'élève à 2794€HT.

L'exonération partielle proposée au ministère des armées est de 1580,85€HT.

La FNATH (Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés) - Groupement du Rhône et de l'Ain : 254 rue de Créqui 69003 Lyon, a pour objet d'obtenir l'amélioration du sort des victimes d'accidents du travail, de maladies professionnelles et de tous les handicapés. Son gala annuel de variétés sera présenté le 17 novembre 2019 à la salle Albert Thomas (Bourse du Travail).

La location pour cette manifestation s'élève à 2794€HT.

L'exonération partielle proposée à l'association est de 1956,50€HT.

Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon (CRR) : 4 montée du Cardinal Decourtray 69005 Lyon, établissement public d'enseignement artistique, dispense une formation instrumentale, vocale et chorégraphique. Il a, notamment, pour but de permettre au plus grand nombre d'accéder à la pratique artistique et de former des musiciens et danseurs (amateurs ou professionnels).

Dans le cadre de leur saison 2018-2019, le CRR a proposé le :

- le 22 janvier 2019 un concert à la salle Barbara, la location s'élève à 385 €HT.
- le 6 avril 2019 à la salle Albert Thomas (Bourse du Travail) un concert de son orchestre symphonique, la location s'élève à 6 341€HT.

La location pour ces manifestations s'élève à 6726 €HT.

L'exonération partielle proposée au CRR est de 4709,33€HT.

L'association Piano à Lyon : 22 rue de l'Annonciade 69001 Lyon, a pour objet de contribuer au développement de la culture musicale à Lyon et dans la région et de promouvoir les vastes répertoires de la musique pour piano. Dans le cadre de sa saison 2018-2019, l'association a présenté plusieurs récitals à la salle Molière.

- le 11 janvier 2019 les frais de location s'élève à 1241€HT ;
- le 23 janvier 2019 les frais de location s'élève à 1241€HT ;
- le 6 février 2019 les frais de location s'élève à 1441€HT ;
- le 13 février 2019 les frais de location s'élève à 1241€HT ;
- le 8 mars 2019 les frais de location s'élève à 1241€HT ;
- le 22 mars 2019 les frais de location s'élève à 1241€HT ;
- le 3 avril 2019 les frais de location s'élève à 1241€HT ;
- le 4 avril 2019 les frais de location s'élève à 1241€HT ;
- le 24 mai 2019 les frais de location s'élève à 1241€HT ;
- le 5 juin 2019 les frais de location s'élève à 1241€HT ;
- le 6 juin 2019 les frais de location s'élève à 1641€HT ;
- le 7 juin 2019 les frais de location s'élève à 1641€HT.

La location pour ces manifestations s'élève à 15892€HT.

L'exonération partielle proposée à l'association est de 10242,34€HT.

L'Association Frédéric Chopin de Lyon : 7 quai Saint Vincent 69001 Lyon, honore la mémoire et l'œuvre de Frédéric Chopin. Elle réunit des amateurs du répertoire pianistique en général. L'association est liée à l'institution polonaise du même nom qui organise, tous les cinq ans depuis 1927, le prestigieux « Grand Prix Chopin de Varsovie ». Elle a organisé deux concerts salle Molière :

- le 18 janvier 2019 les frais de location s'élève à 570€HT ;

- le 8 février 2019 les frais de location s'élève à 570€HT.

La location pour ces manifestations s'élève à 1140€HT.

L'exonération partielle proposée à l'association est de 858,34€HT.

L'association Société de Musique de Chambre de Lyon/Les Grands concerts : 5 place du Petit Collège 69005 Lyon, a pour objet la diffusion de la musique et la mise en valeur des jeunes artistes.

Dans le cadre de sa saison 2018-2019, elle a organisé une série de concerts à la salle Molière les :

- le 16 janvier 2019 les frais de location s'élève à 941€HT ;
- le 30 janvier 2019 les frais de location s'élève à 941€HT ;
- le 6 mars 2019 les frais de location s'élève à 941 €HT ;
- le 10 avril 2019 les frais de location s'élève à 941€HT.

La location pour ces manifestations s'élève à 3764€HT.

L'exonération partielle proposée à l'association est de 2398,83€HT.

L'université Jean Moulin Lyon 3 : 6 cours Albert Thomas 69008 Lyon, abrite un projet musical nommé "Orchestre de Chambre de Lyon (OCL)" qui propose des concerts à la salle Molière. Dans le cadre de sa saison 2018-2019, l'orchestre a, lors de plusieurs récitals, utilisé la salle Molière et l'atrium du Palais de Bondy les :

- le 5 octobre 2018 les frais de location s'élève à 1044€HT ;
- le 13 novembre 2018 les frais de location s'élève à 1044€HT ;
- le 4 décembre 2018 les frais de location s'élève à 1044 €HT ;
- le 12 décembre 2018 les frais de location s'élève à 1044€HT ;
- le 24 janvier 2019 les frais de location s'élève à 1044€HT ;
- le 26 janvier 2019 les frais de location s'élève à 744€HT ;
- le 14 février 2019 les frais de location s'élève à 1044€HT ;
- le 27 mars 2019 les frais de location s'élève à 1044€HT ;
- le 28 mars 2019 les frais de location s'élève à 1044€HT ;
- le 9 avril 2019 les frais de location s'élève à 1044€HT ;
- le 23 mai 2019 les frais de location s'élève à 1044€HT ;
- le 27 juin 2019 les frais de location s'élève à 1044€HT.

La location pour ces manifestations s'élève à 12228€HT.

L'exonération partielle proposée à l'université Jean Moulin est de 4624€HT.

La Maison des Jeunes et de la Culture de Montchat-Espace Elsa Triolet : 53 rue Charles Richard 69003 Lyon, a pour objet la création et l'animation sociale et culturelle du quartier de Montchat. Elle a organisé au profit de ses adhérents 4 spectacles salle Barbara :

- le 25 mai 2019 les frais de location s'élève à 412€HT ;
- le 12 et 13 juin 2019 les frais de location s'élève à 669€HT ;
- le 19 juin 2019 les frais de location s'élève à 359€HT.

La location pour ces manifestations s'élève à 1440€HT.

L'exonération partielle proposée à l'association est de 1190€HT.

La compagnie Entrelas Koncept : 1 impasse du Docteur Vaillant 69003 Lyon, a pour objectif de créer, adapter et proposer des représentations et activités artistiques à la

population. Elle a présenté à la salle Barbara des spectacles de danse et de théâtre en collaboration avec des élèves volontaires des écoles Charles de Foucauld, Jules Verne et des enfants du quartier Montchat/Dauphiné.

- les 17 et 18 mai 2019 les frais de location s'élève à 1248 €HT ;
- le 14 juin 2019 les frais de location s'élève à 843 €HT.

La location pour ces manifestations s'élève à 2191€HT.

L'exonération partielle proposée à l'association est de 1811€HT.

L'école Saint-Pothin/Ozanam : 35 rue Bugeaud 69006 Lyon, est une école élémentaire privée sous contrat d'association avec l'Etat. Dans le cadre de son projet d'école et en lien avec les activités périscolaires, elle a organisé à la salle Victor Hugo, 2 spectacles de musique réalisés par les élèves et enseignants.

- le 21 mai 2019 les frais de location s'élève à 370 €HT ;
- le 11 juin 2019 les frais de location s'élève à 370 €HT.

La location pour ces manifestations s'élève à 740€HT.

L'exonération partielle proposée à l'école Saint Pothin Ozanam est de 590€HT.

Le montant total des exonérations demandées s'élève à 96 061€HT.

A titre d'information concernant les dossiers bénéficiant d'une gratuité partielle, il est précisé que les arrhes sont conservées par la Ville de Lyon.

Ouï l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

L'association « Qui fait ça ? kiffer ça ? » est exemptée partiellement de la location de la salle Albert Thomas (Bourse du Travail) les 28 et 29 septembre 2018 soit un montant de 4 248,83€HT.

L'association ADME-OBSTINATO est exemptée partiellement de la location de la salle Edouard Herriot le 10 janvier 2019, soit un montant de 1003,50€HT.

La compagnie scène en vrac/ Art scène est exemptée partiellement de la location de la salle Paul Garcin du 22 au 26 janvier 2019 soit un montant de 550€HT, correspondant à 5 jours de gratuité.

La mairie du 5^e arrondissement est exemptée de la totalité de la location de la salle Molière le 25 janvier 2019, soit un montant de 1344 €HT.

La mairie du 7^e arrondissement est exemptée partiellement de la location de la salle Albert Thomas le 30 janvier 2019, soit un montant de 1173,90 €HT.

L'association Espace 44 est exemptée partiellement de la location de la salle Paul Garcin le 8 février 2019 soit un montant de 420€HT.

Le Consulat de Chine est exempté partiellement de la location de la salle Victor Hugo le 14 février 2019 soit un montant de 675 €HT.

La Fédération Enfance et Santé est exemptée partiellement de la location de la salle Edouard Herriot le 15 février 2019, soit un montant de 258,33€HT.

L'association échanges Toubab est exemptée partiellement de la location de la salle Molière le 9 mars 2019 soit un montant de 953,17€HT.

La mairie du 1^{er} arrondissement est exemptée de la totalité de la location de la salle Paul Garcin le 30 mars 2019 soit un montant de 600€HT, correspondant à 1 jour de gratuité.

L'association Allegretto est exemptée partiellement de la location de la salle Victor Hugo le 6 avril 2019 soit un montant de 415€HT.

L'association des parents d'élèves Charles de Foucault est exemptée partiellement de la location de la salle Albert Thomas le 9 avril 2019, soit un montant de 1320,75€HT.

L'association Les clés de la Lune est exemptée partiellement de la location de la salle Edouard Herriot le 25 avril 2019 soit un montant de 1003,50€HT.

L'association OUHLALA LYON est exemptée partiellement de la location de la salle Albert Thomas (Bourse du Travail) le 30 avril 2019 soit un montant de 1956,50€HT.

La Mairie du 6^e arrondissement est exemptée de la totalité de la location de la salle Victor Hugo le 9 mai 2019, soit un montant de 500€HT, correspondant à 1 jour de gratuité.

L'ensemble scolaire Fénelon - La Trinité est exemptée partiellement de la location le 15 mai 2019 de la salle Victor Hugo soit un montant de 415€HT, correspondant à 1 jours de gratuité.

Le Syndicat National des Sculpteurs et Plasticien est exempté partiellement de la location des salons d'expositions du 10 au 25 mai et de la salle Molière le 16 mai 2019 soit un montant de 1764,50€HT.

L'association APECLE est exemptée partiellement de la location de la salle Molière le 22 mai 2019 soit un montant de 1005,17€HT.

L'association Valentin Hauy est exemptée partiellement de la location de la salle Victor Hugo le 22 mai 2019 soit un montant de 175€HT, correspondant à 1 jour de gratuité.

Le collège Vendôme est exempté partiellement de la location de la salle Victor Hugo le 23 mai 2019 soit un montant de 735€HT, correspondant à 1 jour de gratuité.

Le collège Pierre Termier est exempté partiellement de la location de la salle Barbara le 28 mai 2019 soit un montant de 173,75€HT.

L'association des Etudiants du Département de Musicologie (A.E.D.M) est exemptée partiellement de la location de la salle Albert Thomas (Bourse du Travail) le 31 mai 2019 soit un montant de 2435,67€HT.

La mairie du 3^e arrondissement est exemptée totalement de la location de la salle Albert Thomas (Bourse du Travail) le 6 juin, soit un montant de 3342€HT, correspondant à 1 jour de gratuité.

L'association sportive du collège Molière est exemptée partiellement de la location de la salle Barbara pour le 6 juin 2019, soit un montant de 143,50€HT.

L'association Gones Force 6 est exemptée partiellement de la location de la salle Barbara le 8 juin 2019 soit un montant de 451,50€HT.

L'association Le centre de la voix Rhône-Alpes est exemptée partiellement de la location de la salle Molière les 13 et 14 juin 2019 soit un montant de 873,17€HT.

La MJC Espace 6^e est exemptée partiellement de la location de la salle Victor Hugo pour les 19, 20 et 26 juin 2019, soit un montant de 907,50€HT.

L'OGEM Montessori est exemptée partiellement de la location de la salle Victor Hugo le 28 juin 2019, soit un montant de 425€HT, correspondant à 1 jour de gratuité.

La mairie du 6^e arrondissement est exemptée de la totalité de la location de la salle Victor Hugo le 24 septembre 2019, soit un montant de 310€HT, correspondant à 1 jour de gratuité.

Le Rotary Club de Lyon part Dieu_est exempté partiellement de la location des salons d'expositions et de la salle Molière du Palais de Bondy du 13 au 20 octobre 2019 soit un montant de 1956,50€HT.

Le Ministère des Armées - Zone de Défense de Lyon est exempté partiellement de la location le 14 novembre 2019 de la salle Albert Thomas (Bourse du Travail) soit un montant de 1580,85€HT.

La FNATH, groupement du Rhône et de l'Ain est exemptée partiellement de la location le 17 novembre 2019 de la salle Albert Thomas (Bourse du Travail) soit un montant de 1956,50€HT.

Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon (CRR, ex CNR) est exempté partiellement des de la location des salles Barbara et Albert Thomas respectivement pour les 22 janvier et 6 avril 2019, soit un montant 4709,33€HT

L'association Piano à Lyon est exemptée partiellement de la location de la salle Molière, pour les 11 et 23 janvier, 6 et 13 février, 8 et 22 mars, 3 et 4 avril et le 24 mai 2019 soit un montant de 10242,34€HT.

L'association Frédéric Chopin de Lyon est exemptée partiellement de la location de la salle Molière les 18 janvier et 8 février 2019 soit un montant de 858,34€HT.

L'association Société de Musique de Chambre de Lyon/Les Grands concerts est exemptée partiellement de la location de la salle Molière pour les 16 et 30 janvier, 6 mars 2019 soit un montant de 2 398,83€HT.

L'Université Jean Moulin Lyon 3 est exemptée partiellement sur la saison 2018-2019 de la location de la salle Molière les 5 octobre, 13 novembre, 4 et 12 décembre 2018 et les 24 et 26 janvier 2019 soit un montant de 4624€HT.

La Maison des Jeunes et de la Culture de Montchat est exemptée partiellement de la location de la salle Barbara pour les 25 mai et 12 et 13 et 19 juin 2019, soit un montant de 1190€HT, correspondant à 3 jours de gratuité.

La compagnie Entrelas Koncept est exemptée partiellement de la location de la salle Barbara pour les 17 et 18 mai et 14 juin 2019, soit un montant de 1811€ HT, correspondant à 3 jours de gratuité.

L'association Saint Pothin Ozanam est exemptée partiellement de la location de la salle Victor Hugo les 21 mai et 11 juin 2019 soit un montant de 590€HT, correspondant à 2 jours de gratuité.

Le montant total des exonérations accordées s'élève à 61 496,43€HT.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY